



USSP Arts Martiaux
159 rue Marcel Cachin
37700 Saint-Pierre-des-Corps

INSCRIPTION 2023-2024

PASS : Pack Sport Université de Tours

à joindre au dossier d'inscription: **certificat médical** (ou date RDV _____)
questionnaire médical mineur ou renouvellement majeur

A D H É R E N T	NOM _____	PRENOM _____	N° du passeport : -----
	DATE NAISSANCE _____	Sexe : Masculin <input type="checkbox"/> Féminin <input type="checkbox"/>	
	ADRESSE _____		
	CODE POSTAL _____	VILLE _____	
	TEL _____	MAIL _____	
	Personne à prévenir en cas d'urgence _____		

C O U R S	<input type="checkbox"/> KARATE KYOKUSHINKAI lundi 19h00 - 20h15 mercredi 19h00 - 20h30	<input type="checkbox"/> JUDO mardi 19h30 - 21h00 vendredi 19h30 - 21h00	<input type="checkbox"/> KAÏSO vendredi 19H00 - 20H30
	<input type="checkbox"/> AIKIDO mardi 19h00 - 20h30 jeudi 19h00 - 20h30 samedi 10h00 - 12h00	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> SELF-DEFENSE jeudi 19H00 - 20H30
	Je demande la prise d'une licence au(x) fédération(s) correspondante par le club		

Je soussigné _____ (ou responsable légal de l'enfant (si mineur)) inscrit aux cours de la section Arts Martiaux, déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur et des clauses suivantes :

- Les cours commenceront le lundi 04 septembre 2023 et se termineront fin juin 2024. Il n'y aura pas cours les jours fériés et les vacances scolaires.
- Le certificat médical ou questionnaire de santé est exigé pour pouvoir monter sur le tatami. Tout changement d'état de santé de l'enfant doit être signalé à l'éducateur.**
- J'autorise Je n'autorise pas , les photographies ou films de mon enfant afin de promouvoir le club.
- Les parents ont l'obligation de vérifier la présence effective du professeur et la prise en charge de l'enfant avant de le laisser, les membres du bureau et le professeur ne pourront être tenus responsables en cas d'accident survenant en l'absence du professeur ou de personnel d'encadrement.

Les enfants sont sous la responsabilité des parents dès la fin du cours (sortie du tatami).

Fait à Saint Pierre des Corps, le _____

Signature de l'adhérent ou du responsable légal avec la mention " lu et approuvé".

5. Aucun remboursement ne sera effectué après la période d'essai sauf à titre exceptionnel et après décision du bureau de l'association (modalités à demander si besoin).

T A R I F	<input checked="" type="checkbox"/> ADHESION 20 €	COURS (Judo ou Karaté) 135 € tarif Pack Sport Université de Tours	LICENCES	REMISES
		COURS (Aïkido) 100 € AïKIDO uniquement tarif Pack Sport Université de Tours	KARATE (FFKDA) 40 €	sur les heures de cours uniquement à partir de l'adhésion du 2ème adhérent
		COURS (Self-défense) 90 € Self-défense uniquement tarif Pack Sport Université de Tours	JUDO (FFJDA) 42 € (Judo, Kaïso, Self-défense)	réduction pour le 2ème adhérent -20 € réduction pour le 3ème adhérent -10 € réduction pour le 4ème adhérent -20 € réduction pour le 5ème adhérent -20 €
		COURS (Kaïso) 80 € KAÏSO uniquement tarif Pack Sport Université de Tours	AIKIDO (FFAB) 38 €	OPTIONS
			Shinkyokushinkai/Kyokushinkai 20 €	réductions cumulables
	20 € + € + €			nombre d'adhérents de la même famille : Total remise
P A I E M E N T	Montant		TOTAL :	
	ESPECES (totalité de la somme)		Pas de centimes	
	BON CAF		CHEQUE 1 : MINIMUM 60 €	
	ANCV : chèques vacances/coupons sports		CHEQUE 2	
	Chèque sport et bien-être		CHEQUE 3	
	Pass Sport (6 à 17 ans)			
Informations administratives		nom sur les chèques : _____		
		nom de l'adhérent : _____		